

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 13 août 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de stabilisation du talus CFL à la rue Massen à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le parking vis-à-vis de Servior à la « rue Massen » à Troisvierges sera fermé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de lundi 19 août 2024 jusqu'à dimanche 15 septembre 2024 inclus.**
- **Le parking vis-à-vis de Servior à la « rue Massen » à Troisvierges sera fermé comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, à partir de samedi 31 août 2024 jusqu'à dimanche 15 septembre 2024 inclus.**
- **Le passage piétons à hauteur du parking vis-à-vis de Servior à la « rue Massen » à Troisvierges, sera fermé, comme indiqué en rouleur bleu sur le plan annexé, à partir de lundi 19 août 2024 jusqu'à dimanche 15 septembre 2024 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



le secrétaire



**Enlever le 16.09.2024**